

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 26 février 2019

## COMMUNIQUÉ

### PROJET DE DÉLIBÉRATION DU CONGRÈS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

---

#### Un plan de valorisation pour la formation professionnelle initiale

**Le gouvernement a arrêté un projet de délibération du Congrès relatif à la mise en œuvre d'un plan de valorisation de la voie professionnelle initiale. L'objectif est d'améliorer la qualité du dispositif pour qu'il devienne une voie d'excellence contribuant à la réussite des élèves et au développement économique du pays.**

En métropole, un tiers des lycéens sont en voie professionnelle initiale, près de la moitié le sont en Nouvelle-Calédonie. En métropole, les taux de réussite au baccalauréat professionnel et au CAP (session 2018) sont respectivement de 82,3 % et de 78,8 %, contre 74,3 % et 76,6 % en Nouvelle-Calédonie. Si les objectifs du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie sont déjà atteints au plan quantitatif<sup>1</sup>, il convient désormais de s'attacher, au cours de la période 2019-2021, à une évolution qualitative de la voie professionnelle initiale. Pour cela, un plan de valorisation de la voie professionnelle initiale est proposé aux élus du Congrès en sept points :

- 1) **Rendre plus lisibles les parcours de formation du CAP au BTS avec un affichage par filière** : il est proposé de refondre la carte des formations en lien avec les besoins économiques. Le gouvernement propose que la carte des formations, avec un affichage par filière, soit arrêtée fin 2019 pour une opérationnalité dès la rentrée 2020.
- 2) **Individualiser les parcours des élèves en fonction de leurs capacités et de leurs besoins** :

Il s'agit de mettre en place en 1<sup>re</sup> année de CAP et en 2<sup>de</sup> de baccalauréat professionnel, sur une famille de métiers donnée, un dispositif de professionnalisation et d'orientation progressif :

- ➔ Pour des formations d'une même famille de métiers, les élèves travaillent les compétences communes lors de leur première année. Puis, en fonction de leur projet d'orientation, ils choisissent en deuxième année une spécialisation. *Exemple : la 1ère année de CAP famille des « métiers de l'hôtellerie et de la restauration » est commune aux deux spécialités : « cuisine » et « commercialisation et services en hôtel-café-restaurant » ; en deuxième année, l'élève choisit une des deux spécialités alors qu'antérieurement ce choix intervenait dès la première année.*

---

<sup>1</sup> Tous niveaux confondus, l'offre de formation a augmenté de plus de 23 % depuis 2016 en CAP, baccalauréat professionnel et BTS. La Nouvelle-Calédonie offre deux fois plus de places de BTS qu'en métropole. Les poursuites d'études des baccalauréats professionnels sont favorisées grâce aux 35 % de places qui leur sont réservées en BTS

- ➔ Les formations sont découpées en modules en vue de l'obtention d'un diplôme. L'élève peut donc valider son diplôme en deux ou trois ans ou capitaliser les modules acquis et compléter plus tard sa formation pour obtenir le diplôme complet. Dans le cas où un jeune déciderait de ne pas finaliser sa formation, il disposera d'une attestation relative aux modules validés d'une durée de cinq ans.
- ➔ Lutter contre l'illettrisme et l'innumérisme en renforçant les compétences tant dans le champ de l'enseignement général que celui de l'enseignement professionnel.
- ➔ Favoriser la pédagogie par projets (objets confectionnés, réponse à des commandes d'entreprises, études de cas avec construction d'analyses et de propositions à partir de situations concrètes, etc.).

### **3) Faciliter la mixité des publics et des parcours de formation**

La modularisation de l'ensemble des formations en unités capitalisables offre la possibilité d'accueillir des publics de statuts différents au sein des formations, sur des durées différentes. Elle permet à certains jeunes d'obtenir par exemple un CAP en un an, en deux ans ou trois ans mais également d'obtenir une partie du CAP en formation initiale et de la compléter en formation continue ou par validation des acquis de l'expérience. Elle facilite ainsi :

- une mixité des publics en permettant, par un système de places réservées, à des jeunes en formation scolaire de côtoyer des apprentis ou des stagiaires de la formation continue ;
- une mixité des parcours de formation, en permettant à chacun d'opter, à un moment donné, pour tel ou tel type de formation (initiale scolaire, apprentissage ou formation continue) en vue de l'obtention d'un diplôme.

Le gouvernement propose dès 2019 que les places disponibles en formation initiale puissent être proposées à des stagiaires de la formation continue voire à des apprentis.

### **4) Lancer un label de « lycée des métiers de la Nouvelle-Calédonie »**

Chaque lycée professionnel a une carte des formations spécifiques. Afin de conforter l'identité professionnelle de chaque établissement, il est proposé de créer un label « lycée des métiers de la Nouvelle-Calédonie ». Ce label vise à encourager la création de partenariats avec les secteurs professionnels, dessiner les parcours de formation des jeunes du CAP au BTS, développer l'alternance et mettre en place des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire.

Un cahier des charges pour la labellisation des lycées des métiers de la Nouvelle-Calédonie sera arrêté dès 2019 sur deux secteurs économiques : l'hôtellerie-restauration-tourisme et le bâtiment.

### **5) Mettre en place une démarche de « campus des métiers de la Nouvelle-Calédonie » autour de la transition énergétique et du développement durable**

Le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire, un réseau d'acteurs partenaires qui souhaitent développer une gamme de formations secondaires et supérieures, initiales ou continues, centrées sur une filière correspondant à un enjeu économique local soutenu par la collectivité et les entreprises. Au regard des enjeux de la Nouvelle-Calédonie, de l'existence d'un schéma de transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC), le gouvernement propose un premier campus autour de la transition énergétique et du développement durable.

Les campus des métiers permettent de mieux familiariser les jeunes avec les entreprises en les sensibilisant aux besoins du monde du travail. Ils favorisent une meilleure insertion professionnelle et une plus grande anticipation des milieux économiques.

### **6) Valoriser les métiers de la formation professionnelle**

Outre les campagnes de communication autour des filières de formation, chaque établissement privé et public organisera une journée porte ouverte. Il est institué, à compter de 2020, un concours des métiers de la Nouvelle-Calédonie permettant aux jeunes en formation initiale de valoriser les travaux réalisés dans le cadre des projets pédagogiques.

### **7) Evaluer et piloter le plan de valorisation de la voie professionnelle**

Le plan de valorisation fera l'objet d'une présentation annuelle au Congrès.

\* \*  
\*